

Décidé à Nantes
Le 10 Janvier
1952
49

domicilié à la Cour de Missillac, voisin de l'enfant.
Lecture faite du présent acte aux comparant et témoins, nous l'avons signé, avec le comparant, les témoins
ayant déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, ledit jour, mois et an.

Henri Rimbaut
H. Rimbaut

N° 19.
Jean-Marie
Auguste-Jacques
Marie.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le six du mois de Mars, à trois heures de soir
par-devant nous *Henri Rimbaut*, délégué officier de l'état-civil de la commune
de Missillac, canton de Saint-Gildas-des-Bois, arrondissement de Saint-Nazaire, département de la Loire-Inférieure,
a comparu *Jean-Marie Penanno* âgé de *trente*
ans, *Journelin* domicilié à la Béchetais en cette commune, le quel nous a présenté un enfant
du sexe *Masculin*, né le six du mois de Mars de la présente année, à deux heures
du matin, de *Jean de la Roche* en sa demeure.
et de *Marie - Marie Chaud* âgée de *trente* ans, *Journeline*
domiciliée aussi à la Béchetais son épouse, et auquel il a été donné les prénoms de *Auguste -*
Jacques - Marie.

Ces présentations et déclarations ont été faites en présence de *Jean Guirard* âgé de
soixante-deux ans, *cultivateur* domicilié à la Béchetais, voisin
et de *Jean Roblot* âgé de *vingt-neuf* ans, *cultivateur*
domicilié aussi à la Béchetais, voisin de l'enfant.

Lecture faite du présent acte aux comparant et témoins, nous l'avons signé, en leur présence, aucun d'eux
n'ayant su le faire, de ce enquis, ledit jour, mois et an.

H. Rimbaut
H. Rimbaut

N° 20.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le six du mois de Mars, à une heure de soir

Auguste
de
le